

COMMUNE DELEGUÉE DE VALEZAN
COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAL
14 juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le quatorze du mois de juin à 20 heures, le Conseil Communal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre GONTHIER maire délégué,

Présents GENSAC Véronique, PELLICIER Guy, HANRARD Bernard, BERTRAND Chantal, USANNAZ Bernard, MORIN Sébastien,
Excusé CLEYRAT Christian,
Secrétaire MORIN Sébastien

URBANISME

Pierre GONTHIER expose le dossier d'urbanisme à l'assemblée avant de commencer l'ordre du jour.

- **Déclaration de travaux (DP)**

- PELHATRE Jacques et Joëlle: clôture bois sur parcelle D 65

Les élus ont émis un avis favorable au dossier.

ORDRE DU JOUR

- **Prix location salles des fêtes** : Pierre GONTHIER rémémore la dernière délibération prise en 2015 concernant les tarifs de location des salles de la commune de Valezan pour 2016. Les élus décident de reconduire les mêmes tarifs et les mêmes conditions .

- **Corvée du village** : Bernard HANRARD propose pour l'année prochaine de revoir l'organisation de la corvée, étant donné le petit nombre de participants de cette année. Il propose de faire deux groupes : le premier nettoierait le village comme les années précédentes et le second participerait à l'entretien des sentiers. Ensuite tout le monde se retrouve autour d'un pot et de petits encas afin de renouer ces moments conviviaux que nous partageons les années précédentes. Véronique GENSAC ajoute que nous pourrions également faire un peu de fleurissement. Guy PELLICIER répond qu'il ne faut pas empiéter sur le travail de Christophe le jardinier. Véronique GENSAC: Bien au contraire, l'idée serait de le faire participer par ses conseils.

- **Numérotation et nomination des rues du village** : Pierre GONTHIER donne la parole à Guy PELLICIER qui explique que ce n'est pas une obligation à ce jour mais qu'à l'avenir il faudra envisager ce travail qui facilitera la distribution du courrier , des colis et également l'intervention des secours. De plus, l'installation de la fibre optique imposera cette réglementation . Il propose de mettre en oeuvre avec l'aide de Christophe MARTINEZ responsable du service technique de La Plagne Tarentaise qui a réalisé cette opération sur plusieurs sites de la commune de Bellentre. Il ajoute que la poste d'Aime a proposé ses services à la commune de La Plagne Tarentaise pour l'étude de cette mission moyennant la somme de 16 000.00 euros TTC (pour l'ensemble de La Plagne Tarentaise). Le conseil à l'unanimité ne souhaite pas réserver une suite favorable à cette proposition. Pierre GONTHIER rappelle qu'il est important d'associer les habitants du village à cette opération, en proposant dans un premier temps une réunion publique et de faire un point sur les noms déjà existants. Véronique GENSAC propose de travailler avec Christophe MARTINEZ.

▪ **Aquisition parcelle C 918 pour agrandissement parking du "Sézalet"**: Pierre GONTHIER récapitule les échanges entre Mme GLATIGNY Colette et la commune déléguée de Valezan pour l'acquisition de la parcelle C 918 au Sézalet en vue d'agrandir le parking moyennant la somme de 130.20 euros. Il précise que l'office notarial d'Aime est chargé de la rédaction de l'acte et que les frais seront à la charge de la commune. Cette transaction sera validée par délibération lors du prochain conseil municipal.

▪ **Divers travaux** : Guy PELLICIER récapitule les travaux en cours sur la commune de Valezan.

✓ **Auberge**: il annonce qu'il a fait intervenir l'équipe d'astreinte à l'auberge pour réparer une fuite d'eau dans la buanderie. Les dégâts des eaux ont endommagé les toilettes du bar, les travaux de réparations seront réalisés par le service technique de la commune.

✓ **STEP**: Le nettoyage des bassins a été fait (arrachage des orties et des mauvaises herbes) par l'équipe du service de l'eau.

La membrane défectueuse a été remplacée sur tout le pourtour du bassin par l'entreprise SCIRPE, les frais de cette opération sont pris en charge par la garantie. Au niveau des voiles de séparation, la membrane est interrompue puisque l'ancienne membrane se trouve sous le béton, l'entreprise doit faire une proposition pour traiter le raccord entre la membrane neuve et le béton.

Suite aux dégâts des eaux intervenus dans le local de la STEP et après le passage de l'expert, l'entreprise VEOLIA a été mandatée pour le remplacement de l'armoire électrique.

✓ **Bassins**: Le service de l'eau et de l'assainissement est intervenu pour la réparation du bassin au fond du village et est actuellement en train de réparer la fuite du bassin près de chez Mme VALLET

✓ **Route des vignes**: Le balayage de la route des vignes a été effectué par le service technique de La Plagne Tarentaise.

✓ **Route de la montagne**: l'entretien de la route en terre de la Lessière est programmé pour le mois de juillet.

COMMISSIONS

▪ **Travaux** : Guy PELLICIER relate la réunion de la Commission de travaux, il précise que pour l'enfouissement des réseaux secs de Valezan , une rencontre avec le SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) est prévue avant toutes études

▪ **Tourisme** : Bernard HANRARD résume les différentes réunions et indique :

✓ qu'un parcours (bleu) pour VTT électrique a été mis en place sur le Versant du soleil . Le départ se faisant à Aime pour se poursuivre dans les montagnettes de Valezan, La Côte d'Aime et Granier , et se terminant par la route de Grumailly (arrivée à Aime).

✓ que deux panneaux d'itinéraire GR (tracé des chemins et point d'orientation, affichage au dos) vont être installés à Valezan sur le parking à côté de l'auberge.

- ✓ que des toilettes publiques ont été installés au refuge de la Balme sur le territoire de La Côte d'Aime. Il précise également que l'ONF assurera cet été l'entretien des sentiers à La Côte d'Aime.
- **Communication** : Véronique GENSAC rappelle que le site internet de la commune nouvelle est en cours d'élaboration et que le bulletin annuel retraçant le bilan de la fusion des communes avec le récapitulatif des activités de chaque commune historique est sur le point d'être terminé . Elle précise également qu'elle a fait remonter l'information concernant le problème de téléphone pour joindre les communes historiques.
- **Ecole** : Pierre GONTHIER résume la réunion de l'école et indique que l'institutrice et l'Atsem ont fait un travail remarquable tout au long de l'année scolaire. Il précise qu'à la prochaine rentrée scolaire l'effectif sera de 15 élèves et que les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) seront maintenus . Des travaux sont à prévoir cet été , le changement des robinets poussoirs ainsi que la pose d'un radiateur dans la pièce de sieste des petits.

Permanences élections : Les élus ont confirmé le tableau de présence pour le dimanche 18 juin 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Pierre GONTHIER donne lecture des différents courriers et demandes reçus en mairie

- ✓ Mme & Mr RONDIN Max et Mr USANNAZ Jacky ont adressé un courrier à la mairie en précisant que le projet de PLU n'apporte aucune solution au problème d'accès à leur maison. Une réponse leur a été faite dans le sens où une solution devra être trouvée ensemble ou avec l'aide d'un conciliateur de justice. Les élus proposent une réunion sur le terrain avec les personnes intéressées pour régler le problème.
- ✓ Mme ALLAIN Claire & Mr MAS François demandent un complément d'informations concernant le passage des réseaux d'assainissement sur leur terrain pour le raccordement des habitations en à amont de leur maison. Leur courrier a été transmis au service de l'eau et de l'assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise qui est chargé du dossier, une réponse leur sera faite prochainement.
- ✓ Maison Mr LEBONHOMME : une DICT (**D**emande d'**I**ntention de **C**ommencer les **T**ravaux) et un arrêté de circulation ont été adressés en mairie par l'entreprise Constructel pour l'implantation d'une chambre télécom pour permettre le raccordement du téléphone à la maison de Mr LEBONHOMME. Les travaux sont prévus le 23 juin 2017, le trou dans la voirie sera bouché à ce moment là.
- ✓ Parcelle MARCHAND MAILLET Jean Paul : La commune de Valezan souhaite acquérir la parcelle D 294 (au fond du village) où se trouvent le bassin et la chambre à vannes. Les consorts MARCHAND MAILLET sont d'accord pour vendre cette parcelle, les démarches sont en cours auprès du notaire d'Aime.

Prochain conseil municipal à **Macôt le lundi 3 juillet 2017 à 19 heures**
 Prochain conseil communal à **Valezan le mercredi 19 juillet 2017 à 20 heures**

Le Maire délégué,
 de la commune déléguée de Valezan,
P. GONTHIER

Le secrétaire,
S. MORIN

